Arrondissement de Virton
ADMINISTRATION COMMUNALE
FLORENVILLE

ARRETE DE POLICE

KERMESSE DE FLORENVILLE
Du 25 AU 31 MAI 2022

La Bourgmestre,

Attendu que la kermesse locale de Florenville aura lieu du jeudi 26 mai au lundi 30 mai 2022 ;
Vu la Loi relative à la Police de la circulation routière ;
Vu le règlement général sur la Police de la circulation routière ;
Vu l'arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;
Vu la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;
Attendu qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour assurer le bon déroulement de cette manifestation et garantir la sécurité des personnes ;
Vu le Code de la Démocratie Local et de la Décentralisation ;

ARRETE :

ART.1 :

A FLORENVILLE du mercredi 25 mai 2022 à 14 hrs au mardi 31 mai 2022 à 12.00 hrs :

➥ La circulation, l'arrêt et le stationnement de tout véhicule automoteur seront interdits sur toute la superficie de la Place Albert 1er, (Grand Place et Place « des 3 Suzanne) à l'exception de ceux appartenant aux forains ;
➥ Des barrières Nadar et panneaux E 1 matérialiseront cette interdiction

ART 2 :

➥ Entre la Place Albert 1er et la route régionale 83, côté nouveau parking, la circulation des véhicules automoteur dans le seul sens Place Albert 1er vers RN 83, sera canalisée par des barrières nadar, + balises et lampes éventuellement,
La circulation, l'arrêt et le stationnement de tout véhicule seront interdits sur toute la superficie du périmètre circonscrit par la Place Albert 1er, la rue longeant la banque Dexia, le magasin Goffinet et la rue Généraux Cuvelier, à l'exception de la partie de ce périmètre non occupée par les métiers forains qui sera à usage de parking ;

L'accès à l'aire de parking défini ci-avant se fera exclusivement par la voie de circulation devant la banque Dexia et sera matérialisée par des signaux D3 et E9 (a ou b) ;

Tout accès à l'aire de parking à partir de la rue Généraux Cuvelier est interdit et sera matérialisée par des panneaux C1.

ART 3 :

➥ La signalisation incombe au service des Travaux qui en assurera le placement et la surveillance.
Celle-ci sera visible, suffisante et régulière en la forme et conforme à la législation en vigueur.

Le présent Arrêté sera obligatoirement affiché sur le site de la manifestation

ART. 4 :

En application de la Nouvelle Loi communale, une copie du présent sera transmis à :

✓Mr. Le Chef de Poste de Florenville, pour exécution
✓ Mr. Le Directeur du service TEC à Libramont
✓ Mr le Chef de District du M.E.T. à Florenville
✓Au service des Travaux et à l'Atelier Communal, pour information et disposition
✓Au Comité organisateur, chargé de l'exhiber à toute réquisition de l'autorité compétente.

Fait à Florenville, le 10 mai 2022

La Bourgmestre,

Administration Communale de FLORENVILLE - Lux.

C.GODFRIN